

Union internationale des télécommunications

# UIT-R

Secteur des Radiocommunications de l'UIT

**Recommandation UIT-R SM.852-0**  
(03/1992)

## **Sensibilité des récepteurs pour les émissions de la classe F3E**

**Série SM**  
**Gestion du spectre**



Union  
internationale des  
télécommunications

## Avant-propos

Le rôle du Secteur des radiocommunications est d'assurer l'utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre radioélectrique par tous les services de radiocommunication, y compris les services par satellite, et de procéder à des études pour toutes les gammes de fréquences, à partir desquelles les Recommandations seront élaborées et adoptées.

Les fonctions réglementaires et politiques du Secteur des radiocommunications sont remplies par les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications et par les Assemblées des radiocommunications assistées par les Commissions d'études.

## Politique en matière de droits de propriété intellectuelle (IPR)

La politique de l'UIT-R en matière de droits de propriété intellectuelle est décrite dans la «Politique commune de l'UIT-T, l'UIT-R, l'ISO et la CEI en matière de brevets», dont il est question dans la Résolution UIT-R 1. Les formulaires que les titulaires de brevets doivent utiliser pour soumettre les déclarations de brevet et d'octroi de licence sont accessibles à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/go/patents/fr>, où l'on trouvera également les Lignes directrices pour la mise en oeuvre de la politique commune en matière de brevets de l'UIT-T, l'UIT-R, l'ISO et la CEI et la base de données en matière de brevets de l'UIT-R.

### Séries des Recommandations UIT-R

(Egalement disponible en ligne: <http://www.itu.int/publ/R-REC/fr>)

Séries	Titre
<b>BO</b>	Diffusion par satellite
<b>BR</b>	Enregistrement pour la production, l'archivage et la diffusion; films pour la télévision
<b>BS</b>	Service de radiodiffusion sonore
<b>BT</b>	Service de radiodiffusion télévisuelle
<b>F</b>	Service fixe
<b>M</b>	Services mobile, de radiorepérage et d'amateur y compris les services par satellite associés
<b>P</b>	Propagation des ondes radioélectriques
<b>RA</b>	Radio astronomie
<b>RS</b>	Systèmes de télédétection
<b>S</b>	Service fixe par satellite
<b>SA</b>	Applications spatiales et météorologie
<b>SF</b>	Partage des fréquences et coordination entre les systèmes du service fixe par satellite et du service fixe
<b>SM</b>	<b>Gestion du spectre</b>
<b>SNG</b>	Reportage d'actualités par satellite
<b>TF</b>	Emissions de fréquences étalon et de signaux horaires
<b>V</b>	Vocabulaire et sujets associés

*Note: Cette Recommandation UIT-R a été approuvée en anglais aux termes de la procédure détaillée dans la Résolution UIT-R 1.*

Publication électronique  
Genève, 2018

© UIT 2018

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

## RECOMMANDATION UIT-R SM.852-0\*

**Sensibilité des récepteurs pour les émissions de la classe F3E**

(1992)

**Domaine d'application**

La présente Recommandation fournit la méthode à utiliser pour mesurer la sensibilité des récepteurs pour les émissions de la classe F3E.

**Mots clés**

Sensibilité, récepteur, émission, F3E

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

*considérant*

- a) que, pour planifier et exploiter des systèmes, il faut connaître la qualité des récepteurs en termes de sensibilité et de sélectivité;
- b) qu'il serait important d'avoir une mesure unique de la qualité du système; et
- c) que la méthode utilisée pour obtenir des signaux de référence pour la mesure de la sensibilité et de la sélectivité d'un récepteur est la suivante:
  - la méthode SINAD, dans laquelle la grandeur prise comme référence de la qualité du récepteur est le rapport (signal + bruit + distorsion)/(bruit + distorsion),  $SND/ND$ . Les valeurs du numérateur  $SND$  et du dénominateur  $ND$  se déterminent en présence d'une modulation. Le signal utile  $S$  est supprimé dans le dénominateur au moyen d'un filtre analyseur de distorsion à élimination de bande,

*recommande*

**1** que la méthode SINAD indiquée au § c) du *considérant* soit utilisée pour mesurer la sensibilité des récepteurs pour les émissions de la classe F3E utilisées dans les services mobiles terrestre et maritime;

**2** que la sensibilité des récepteurs soit le niveau du signal d'entrée tel que:

$$SND/ND \text{ (ou SINAD)} = 12 \text{ dB,}$$

mesurée en présence d'une modulation par un filtre éliminateur du signal d'essai.

---

\* La Commission d'études 1 des radiocommunications a apporté des modifications rédactionnelles à la présente Recommandation en 2018 et en 2019, conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 1.